



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Campagne de communication de la démarche de Responsabilité Sociétale « France Terre de Lait »

- Lot 1 : *Campagne de Communication à destination de la filière laitière (public interne)*
- Lot 2 : *Campagne de communication et d'influence vers la cible institutionnelle, des clients de la filière (BtoB) en France et à l'international*
- Lot 3 : *Campagne de communication grand public en France*

ACHETEUR : Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière (CNIEL)

Point de contact :

CNIEL
42 rue de Châteaudun, Paris 75314 cedex 09

A l'attention de :

Noelle Paolo
0 49 70 71 40 / npaolo@cniel.com
Caroline Fenaillon
0 49 70 71 74 / cfenaillon@cniel.com

MODE DE CONSULTATION : APPEL D'OFFRE OUVERT

Article 1 : Objet du marché

Le CNIEL est une association créée dans le secteur du lait de vache, en 1974, par les organisations nationales représentatives de la production et de la transformation laitière. Reconnu par l'Union européenne et la loi française en qualité d'organisation interprofessionnelle, le CNIEL contribue à promouvoir le lait de vache et ses produits dérivés (fromage, crème, etc.) en France et à l'étranger.

Le marché a pour objet une campagne de communication de la démarche de Responsabilité Sociétale « France Terre de Lait ».

Les prestations seront exécutées en France pour l'ensemble des lots, en Europe et à l'international pour le lot 2.

Article 2. Durée du marché

Les 3 lots du marché auront la durée suivante :

- **Lot 1** : Du 30 mars au 31 décembre 2019 pour un lancement de la campagne au plus tard le 1^{er} juin 2019.
- **Lot 2** : Du 30 mars au 31 décembre 2019 pour un lancement de la campagne au plus tard le 1^{er} juin 2019.
- **Lot 3** : du 30 juin au 31 décembre 2019 pour un lancement de la campagne à partir du 1^{er} septembre 2019.

Le marché prend effet à compter de sa notification au titulaire.

Le marché est renouvelable 2 fois, pour une durée maximale de 3 ans.

Article 3 : Composition du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- l'avis d'appel public à la concurrence,
- le présent règlement de la consultation,
- le cahier des charges.

Article 4 : Division en lots

La complexité de cette campagne multi-cibles pourrait nécessiter l'expertise de plusieurs agences. Le marché est donc alloté en 3 lots. Les candidats peuvent soumissionner pour un seul lot, plusieurs lots ou pour l'ensemble des lots détaillés dans le cahier des charges.

Article 5 : Date limite de réception des candidatures et des offres

La date limite de réception des candidatures et des offres est le **18 mars 2019 à 12 heures.**

Les dossiers qui seraient réceptionnés par l'acheteur après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux que ne respectent pas le formalisme décrit à l'article 7 et 8 ne seront pas retenus.

Article 6 : Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 7 : Présentation des candidatures

Les candidats devront remettre le dossier de présentation de leur candidature comprenant, dans l'ordre suivant :

- Formulaire [DC1](#) et [DC2](#) dument complétés, datés et signés ou le [Document Unique de Marché Européen](#) (DUME) ;
- L'extrait des comptes (liasses fiscales) pour les trois derniers exercices et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant sur les trois derniers exercices disponibles ;
- Liste des prestations similaires fournies au cours des trois dernières années ainsi que des exemples de programmes similaires sur les différents lots proposés. Le candidat indiquera le montant, la date et le nom du client public ou privé dans le respect des obligations éventuelles de confidentialité ; En cas de candidature sous forme de groupement, le candidat précise la forme du groupement (conjoint ou solidaire, étant précisé que seul un groupement solidaire pourra être attributaire du marché (cf. art. 10 ci-après)), désigne le mandataire du groupement et produit le mandat habilitant le mandataire à valablement engager le groupement ;
- La preuve d'une assurance pour risques professionnels ;
- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Une description des moyens matériels et humains du candidat justifiant de sa capacité à exécuter les prestations demandées.

Article 8 : Présentation des offres

Si un candidat souhaite répondre à l'appel d'offres pour plusieurs lots, il devra considérer chaque lot distinctement à travers des offres distinctes.

Chaque offre devra être rédigée en langue française et contiendra **un mémoire technique et financier** composé des éléments suivants :

- **L'offre technique du soumissionnaire, comprenant pour chacun des 3 lots :**
 - Une stratégie de communication adaptées pour chaque lot à chaque cible et profils d'acteurs, justifiant ses choix par des données chiffrées et calibrées tout en proposant des objectifs et des résultats précis.
 - Une déclinaison d'outils adaptés aux codes et usages de chacun des publics cibles pour l'ensemble des lots et des actions définies.
 - Les actions proposées reposeront sur des messages forts et pertinents à communiquer auprès des publics cibles.
- **Pour chaque action, le soumissionnaire proposera :**
 - L'organisation de chaque action (objectifs, messages à communiquer, logistique action, matériel produit, budget) ;
 - Un planning précis de chaque action ;

- Des indicateurs d'efficacité (KPI) précis par cible
- Une estimation de résultat pour toutes les actions du programme.

Le soumissionnaire proposera un tableau récapitulatif de chacune de ses actions.

- **L'offre budgétaire du soumissionnaire comprenant :**
Un budget précis pour la durée de la campagne par lot, par action.

Le budget proposé dans le cadre de cet appel d'offres comprend et distingue :

- Le budget total des activités à l'exclusion des coûts d'achat d'espaces publicitaires (ci-après « **Budget des activités** ») ;
 - Les honoraires de l'agence afférents au Budget des activités, honoraires qui ne peuvent dépasser 20% du Budget des activités effectivement réalisées et/ou coordonnées ;
 - Le budget total des coûts d'achat d'espaces publicitaires (ci-après « **Budget Achat d'Espaces** ») ;
- Les honoraires de l'agence afférents au Budget Achat d'Espaces, honoraires qui ne peuvent dépasser 5% du Budget Achat d'Espaces effectivement exposé.

Article 9 : Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché

Les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer à la présente consultation quelle que soit leur forme juridique. En cas d'attribution du marché, le groupement d'opérateurs économiques devra revêtir la forme d'un groupement solidaire.

Article 10 : Modalités de retrait du dossier de consultation

Le retrait du dossier de consultation est gratuit. Le dossier est disponible sur la page <http://www.filiere-laitiere.fr/fr/appels-doffres> ou sur demande auprès de Noelle Paolo et Caroline Fenaillon par voie postale ou par email :

CNIEL
DEPARTEMENT COMMUNICATION - Programme
Campagne de communication de la démarche de Responsabilité Sociétale « France Terre de Lait »
Noelle Paolo et Caroline Fenaillon
42, RUE DE CHATEAUDUN
75314 PARIS CEDEX 09
npaolo@cniel.com / cfenaillon@cniel.com

Article 11 : Délai de modification du dossier de consultation

Le CNIEL se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des candidatures et des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Il en informera, le cas échéant, tous les candidats ayant demandé le dossier de consultation dans des conditions respectueuses du principe d'égalité. Ceux-ci devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Article 12 : Modalités de remise des candidatures et des offres

Les candidatures et les offres sont transmises par voie postale sur support papier et électronique (clé USB).

Si un candidat souhaite répondre à l'appel d'offres pour plusieurs lots, il devra considérer chaque lot individuellement à travers des offres distinctes, dans des plis distincts.

12.1 Transmission sur papier

Les candidatures et les offres seront envoyées sous pli cacheté à l'adresse suivante :

CNIEL
DEPARTEMENT COMMUNICATION - Programme
Campagne de communication de la démarche de Responsabilité Sociétale « France Terre de Lait »
42, RUE DE CHATEAUDUN
75314 PARIS CEDEX 09

avec l'indication obligatoire de l'objet de la consultation et du lot concerné, ainsi que la mention « NE PAS OUVRIR » comme suit :

« CNIEL »
Campagne de communication de la démarche de Responsabilité Sociétale « France Terre de Lait »
[Au choix : Lot 1/Lot 2/Lot 3]
« NE PAS OUVRIR »

Les offres devront parvenir, par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception (recommandé avec AR, porteur, etc.), à l'adresse mentionnée ci-dessus. Elles devront être adressées en temps utile pour parvenir au lieu de réception des offres avant la date et l'heure limites fixées par le présent règlement de la consultation.

12.2 Transmission par voie électronique

Il est recommandé aux soumissionnaires de ne pas transmettre leur candidature et leur offre en « dernière minute » et de s'être assurés par un test préalable qu'ils maîtrisent bien le mode de fonctionnement de transmission.

Les informations complémentaires suivantes sont portées à la connaissance du soumissionnaire :

- ✓ Les formats compatibles que le pouvoir adjudicateur peut lire sont : .zip, .xls, .doc, .pdf. Le candidat est invité à :
 - ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe"
 - ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros"
 - faire en sorte que l'offre ne soit pas trop volumineuse.
- ✓ Dans le cadre de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Article 13 : Examen des candidatures

L'examen des dossiers de candidatures par la Commission d'Evaluation sera fait au vu des pièces administratives exigées.

Seront éliminés les candidats dont la capacité économique et financière et les capacités techniques et professionnelles sont insuffisantes au vu des pièces fournies.

Les candidatures pour lesquelles des pièces réclamées sont absentes ou incomplètes, ne seront pas admises.

L'acheteur peut demander au candidat de compléter ou d'expliquer les documents justificatifs et moyens de preuve fournis ou obtenus.

Article 14 : Examen des offres

Les offres devront respecter les exigences formulées dans les documents de la consultation et notamment dans le cahier des charges. Seront éliminées les offres qui seront jugées inacceptables, inappropriées ou irrégulières.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats de préciser leur offre.

Les autres offres seront classées et l'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie en fonction des critères suivants :

14. 1. Critères de sélection des offres

1. « Valeur technique de l'offre » : critère pondéré /65

Sous-critères

- a. Pertinence de la stratégie au regard des cibles - critère pondéré /15
 - b. Qualité de la proposition, qualité des actions, et temporalité - critère pondéré /15
 - c. Qualité et contenu des outils proposés au regard des actions - critère pondéré / 15
 - d. Pertinence des messages et des orientations créatives en adéquation avec les cibles -critère pondéré /10
 - e. Qualité de l'organisation proposée (structuration de l'agence et compétence des équipes) pour la réalisation des prestations du marché : critère pondéré /10
2. « Budget » - Répartition du budget en fonction des actions, des outils - critère pondéré /25
3. « Honoraires » : respect des critères du cahier des charges : critère pondéré / 10

14. 2. Note globale

La note globale de chaque candidat sera la somme des notes obtenues pour chacun des critères.

L'offre qui obtiendra la note globale la plus élevée sera classée première. L'offre qui obtiendra la note globale la moins élevée sera classée dernière. Le candidat dont l'offre aura été classée première sera donc retenu comme attributaire du marché.

Article 15 : Pièces à fournir par l'attributaire pressenti

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produit en outre :

- Un extrait de casier judiciaire ; si l'attributaire pressenti est établi à l'étranger, ce dernier produit un extrait du registre pertinent ou, à défaut, un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion.

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail, qui sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché ;
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales. Si l'attributaire pressenti est établi à l'étranger, ce dernier produit un certificat établi par les administrations et organismes de son pays d'origine ou d'établissement.
- Le formulaire ATTR11 (Acte d'engagement) daté et signé par la personne habilitée à engager le soumissionnaire (en cas de groupement, l'acte d'engagement sera un document unique) que le CNIEL adressera après l'avoir dûment rempli.
 - ⇒ En cas de recours à la sous-traitance déclarée au moment du dépôt de l'offre, le candidat fournit au CNIEL une déclaration mentionnant :
 - La nature des prestations sous-traitées ;
 - Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
 - Le montant maximum des sommes à verser au sous-traitant ;
 - Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;
 - Le cas échéant, les capacités du sous-traitant sur lesquelles le candidat s'appuie.

Il lui remet également une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner.

La notification du marché à l'un des soumissionnaires emporte acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

L'attributaire pressenti communiquera ces pièces à l'acheteur dans le délai qui lui sera communiqué.

A défaut de production de ces documents dans le délai imparti, l'offre du candidat retenue sera rejetée et le candidat éliminé. Le candidat suivant dans le classement des offres sera alors sollicité pour produire ces documents avant que le marché ne lui soit attribué.

Article 16 : Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires administratifs ou techniques qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir dix jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, une demande, soit par courriel à l'adresse suivante : npaolo@cniel.com - cfenailon@cniel.com soit par courrier à :

CNIEL
DEPARTEMENT COMMUNICATION - Programme
Campagne de communication de la démarche de Responsabilité Sociétale « France Terre de Lait »
42 RUE DE CHATEAUDUN
75314 PARIS CEDEX 09

Une réponse sera alors adressée à l'ensemble des candidats et dans les mêmes conditions, au plus tard six jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.